



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Troisième session

Rome, 2-6 avril 2001

**Identification des thèmes et établissement des priorités pour
la fixation des normes
(Note du Président)**

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

1. L'élaboration et l'adoption de normes internationales pour les mesures phytosanitaires constituent les principales fonctions de la CIMP. De ce fait, la procédure d'identification et de décision du thème des normes et d'établissement de priorités pour l'élaboration de normes est extrêmement importante.
2. À la première réunion de la Commission intérimaire, en 1998, une série de critères ont été convenus pour l'établissement des priorités:
 - volume des échanges affectés par l'absence d'une norme particulière;
 - fréquence d'un problème particulier se révélant une source de perturbations pour le commerce;
 - possibilité d'appliquer une norme internationale au niveau mondial;
 - possibilité de mettre au point et d'appliquer une NIMP dans un délai raisonnable;
 - état d'avancement de la norme internationale;
 - pertinence et utilité pour les pays en développement;
 - norme internationale nécessaire d'urgence;
 - pertinence et importance dans l'ensemble du cadre normatif;
 - disponibilité des compétences spécialisées requises pour établir la norme internationale proposée;
 - disponibilité de ressources extérieures pour appuyer l'établissement d'une norme.
3. Pour donner suite aux recommandations formulées par la CIMP en 1998, le Secrétariat a mené une enquête auprès des membres afin de recueillir des propositions de thèmes et de priorités pour la fixation de normes. Les résultats de l'enquête ont été communiqués à la CIMP à sa réunion suivante, en 1999. Après avoir examiné les résultats de l'enquête et les critères qui avaient été mis au point pour l'établissement des priorités, la CIMP est convenue d'un programme de travail

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

modifié pour 2000. Ce processus a été utile pour amorcer la mise en place d'une procédure d'identification de thèmes et priorités pour les normes.

4. La CIMP n'a pas demandé la poursuite de l'enquête et le Secrétariat n'a pas reçu d'autres propositions des membres, de sorte que la Commission n'a pas de nouvelle liste des thèmes et priorités à évaluer à la présente session, et elle n'a pas arrêté de procédure pour la présentation et l'évaluation des propositions de thèmes et priorités pour la fixation des normes.

5. La CIMP souhaitera peut-être établir une procédure habituelle d'identification des thèmes et convenir de priorités de façon transparente et cohérente. Pour élaborer cette procédure, elle souhaitera peut-être mettre en place un groupe de travail informel chargé de rédiger une procédure à lui soumettre.

6. Lorsqu'elle examinera les critères énumérés plus haut, la CIMP, ou le groupe de travail si elle décide d'en établir un, envisagera peut-être la nécessité de divers types de normes pour répondre aux nécessités à long terme et aux besoins immédiats du programme de travail. Je sais par expérience que lorsqu'on examine des thèmes pour des normes, ces thèmes peuvent être très divers et peuvent avoir une incidence sur toutes sortes de questions, de sorte qu'il est souvent difficile de retenir un petit nombre de thèmes et priorités à incorporer dans le programme de travail. Cependant, si les divers thèmes sont classés en catégories convenues, sur la base de la nature de la norme, ce processus pourrait être plus aisé et les décisions plus facilement justifiées. On peut proposer notamment les catégories suivantes:

A. QUESTIONS URGENTES AYANT UNE INCIDENCE SUR LES MEMBRES DE LA CIMP

7. Ce sont les questions qui ont une importance immédiate et qui n'avaient pas été prévues dans la planification.

Exemples:

- Matériaux d'emballage en bois: une harmonisation est nécessaire parce que de nombreux gouvernements mettent en oeuvre des spécifications sans disposer d'une norme internationale comme point de référence.
- Questions liées à la Convention sur la diversité biologique (CDB): la relation entre d'autres accords internationaux et la CIPV nécessite une clarification afin que les gouvernements et les autres organisations comprennent comment les organes interagissent, de manière que la CDB ne commence pas à élaborer des procédures ou des instruments qui relèvent des fonctions de la CIPV.

B. QUESTIONS AYANT DES INCIDENCES SUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

8. Il s'agit des questions qui sont particulièrement importantes pour les pays en développement.

Exemples:

- Législation et réglementations: directives pour l'évaluation et la mise à jour des structures réglementaires.
- Procédures de vérification de conformité: manuels et directives pour les procédures à appliquer aux postes frontières.

C. ELABORATION DES NORMES FONDAMENTALES

9. L'élaboration de certaines normes, en particulier celles consacrées aux concepts, sert de base pour les normes spécifiques. L'élaboration de ces normes nécessite une certaine priorité.

Exemples:

- Efficacité du traitement: normes pour les données et les critères d'approbation des traitements phytosanitaires.
- Méthodologie d'inspection: concepts et procédures liés à l'inspection.

D. QUESTIONS IDENTIFIEES PAR LE SECRETARIAT

10. Le Secrétariat a une perspective particulière due à sa participation à toutes sortes d'activités de fixation de normes dans la CIPV, ainsi que d'activités connexes au sein de la FAO et d'autres organisations telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Convention sur la diversité biologique. Le Secrétariat a également des contacts fréquents avec des organisations nationales, ce qui lui permet d'identifier les questions et préoccupations mondiales communes.

Exemple:

- Transit: le Secrétariat a noté la grande fréquence des notifications à l'OMC concernant les conditions à remplir pour le transit en cours d'élaboration par les membres. Cela indique qu'il est possible d'harmoniser les mesures phytosanitaires et qu'il serait opportun de fournir des indications aux gouvernements qui envisagent ce type de mesure à l'avenir.

11. La CIMP souhaitera peut-être mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer une procédure d'identification des thèmes et d'établissement de priorités pour les normes à incorporer dans le programme de travail. Si ce groupe est créé, il devrait rappeler les critères convenus par la CIMP en 1998 et également envisager d'utiliser un système de catégories comme il est proposé plus haut.